



FLASH INFO

Examen professionnel pour l'accès au grade de major pénitentiaire de la filière encadrement

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 9 septembre 2024 jusqu'au vendredi 4 octobre 2024, à 12 heures, heure de Paris.

Le nombre total des postes offerts fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Peuvent être promus au grade de major pénitentiaire, par inscription au tableau d'avancement après examen professionnel basé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, **les brigadiers-chefs pénitentiaires qui comptent, au 1er juillet 2024, six mois d'ancienneté dans leur grade.** Les promotions réalisées prendront effet au 1er juillet 2024.

La phase de présélection sur dossier de Reconnaissances des Acquis de l'Expérience Professionnelle se déroulera du 14 au 31 octobre 2024.

A ce titre, les candidats doivent envoyer leur dossier (RAEP) par voie électronique, dans un fichier unique au format PDF d'une taille inférieure à 20 Mo, à la direction interrégionale des services pénitentiaires dont ils dépendent. **La date limite de l'envoi des dossiers RAEP est fixée au vendredi 4 octobre 2024, 12 heures.**

Les résultats de cette phase de présélection sur dossier pourront être consultés à partir du mardi 12 novembre 2024 sur le site intranet.

L'épreuve orale aura lieu à partir du lundi 2 décembre 2024.

Les résultats d'admission de cet examen des capacités professionnelles pourront être consultés sur le site APNET de l'administration pénitentiaire à partir du **jeudi 19 décembre 2024.**

L'UFAP UNSa JUSTICE VOUS INFORME

2024

Le 30 août 2024

Plus d'infos sur ufap.fr